

Séance du 27 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-sept juin à 20h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion du conseil municipal sous la présidence de M. BOULEFRAKH Malik, Maire.

Etaient présents : Malik BOULEFRAKH, Daniel KLEINMANN, Grégory GERARDOT, Frédéric LIBRY, Christine THOMAS, Sylvie ZINS, François LEGRAND, Elise WINGER, Marie-France LINARD, François JEANDEL, Michel OUDIN et Anne SZYMCZUK.

Etai(ent) absent(s) excusé(s): Martine CHOPLIN, Delphine LEMMEL, David FERRY

Etai(ent) absent(s) :

Procuration(s) :

- Martine CHOPLIN a donné procuration à Malik BOULEFRAKH

- David FERRY a donné procuration à François LEGRAND

- Delphine LEMMEL a donné procuration à Marie-France LINARD

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Marie-France LINARD

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Ordre du Jour

N°1 : Nomination du secrétaire de séance

N°2 : Adoption du procès-verbal

N°3 : Domaines de compétences : Environnement (8.8) Objet : Nettoyage et Balayage des trottoirs et caniveaux

Questions et informations diverses

- Transfert de la compétence eau au 1er janvier 2026 :

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que, depuis le 1^{er} janvier 2020, en application des dispositions du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 *portant nouvelle organisation territoriale de la République*, dite loi « Notré », l'eau et l'assainissement sont inscrits parmi les compétences obligatoires des communautés de communes.

M. le Maire rappelle aux conseillers que la compétence Assainissement a été transférée au Syndicat Intercommunal de l'Assainissement (S.I.E) au 01/01/2012 ; Syndicat Intercommunal comprenant des communes appartenant à la Communauté de Communes du Val de Meurthe (devenue aujourd'hui Communauté de Communes Meurthe, Mortagne, Moselle) à laquelle était rattachée la commune de Rehainviller.

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Rehainviller a été rattachée à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat. (C.C.T.L.B)

De part, la loi Notré, la compétence EAU, que détient la commune, est transférée automatiquement à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au 1^{er} janvier 2026.

M. le Maire propose également d'étudier la possibilité de transférer la compétence EAU soit à la C.C.T.L.B. soit au SIE puisque cette dernière possède déjà la compétence Assainissement. Il souhaite rencontrer les deux intercommunalités afin de discuter notamment des conditions tarifaires de ce transfert. Il précise qu'une décision sera prise ultérieurement en fonction des éléments financiers favorables aux habitants et à la protection de la ressource en eau de la commune.

Michel OUDIN note qu'il s'agit aujourd'hui d'une information et considère que ce sujet ne pourra être abordé en séance que lorsque les élus auront une présentation détaillée, incluant, selon le choix de l'intercommunalité qui sera retenue, l'incidence financière pour les habitants de Rehainviller.

- Le Fonteny : Les agents communaux sont intervenus sur le réseau d'eau au Fonteny afin de réparer une fuite d'eau. Cette intervention a permis d'économiser 4 000 €.

- Aire de jeux multisports : M. le Maire informe les conseillers que le City Stade sera ouvert à compter du 1^{er} juillet 2024 de 8h à 22h. Il précise que la tyrolienne et la piste VTT seront ouvertes ultérieurement lorsque les aménagements paysagers seront terminés.

- Maison au 17 rue Pierre Eugène Marin : M. le Maire informe les conseillers que la restauration de la maison sera reprise en septembre par les agents communaux. Au vu des conditions climatiques actuelles, l'entretien des espaces verts est jugé prioritaire.

- Arrêté sur la divagation des animaux errants : M. OUDIN Michel interpelle M. le Maire concernant l'arrêté sur la divagation des animaux errants et constate qu'inclure dans cet arrêté les chats est assez aberrant. M. le Maire indique qu'il corrigera l'arrêté afin de ne prendre en compte que les chiens.

- Fête de la musique : M. le Maire remercie l'Association Sportive Rehainviller Hériménil pour sa participation et pour l'organisation de la fête de la musique ainsi que les élus ayant œuvré à la réussite de cette soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire,
Malik BOULEFRAKH